

# Appel à Manifestation d'Intérêt

## Création d'une unité de vie résidentielle pour adultes avec troubles du spectre de l'autisme, en situation très complexe, en Pays de la Loire

### Annexe 2

<b>Autorité de publication de l'appel à manifestation d'intérêt</b>	Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
<b>Texte de référence</b>	L'instruction interministérielle DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/CNSA/A1-3/2021/134 du 24 juin 2021 relative au déploiement d'unités de vie résidentielles pour adultes autistes en situation très complexe adossées à des établissements médico-sociaux dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.
<b>Calendrier</b>	Date limite de dépôt des candidatures : 20 juillet 2023
<b>Contact</b>	<a href="mailto:ars-pdl-dosa-aap@ars.sante.fr">ars-pdl-dosa-aap@ars.sante.fr</a>

## Annexe 2

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## TITRE DU PROJET

--

## ETABLISSEMENT PORTEUR

Gestionnaire de la structure porteuse	
Structure porteuse	
Type d'agrément et nombre de places	
Etablissement de santé – plateau technique de proximité	
Secteur de psychiatrie de rattachement / Etablissement de proximité	

## COORDONNATEUR DU PROJET (contact principal):

Nom, Prénom	Fonction	Lieu d'exercice
Adresse électronique	Téléphone direct	Secrétariat

## I- DESCRIPTION DE LA SITUATION AVANT- PROJET

Descriptif des principales caractéristiques du ou des organismes gestionnaires et de la structure porteuse, notamment :

- Niveau d'expertise dans le domaine de la gestion des troubles sévères du comportement, des troubles du spectre de l'autisme et plus largement des troubles du neuro-développement (en conformité avec les recommandations de la HAS)
- Organisation spécifique mise en place (le cas échéant) au sein de l'organisme gestionnaire
- Démarche d'évaluation des pratiques garantissant les spécificités des interventions en conformité aux RBPP de l'HAS
- Dispositif de formation déployé dans les deux années précédentes concernant l'autisme et les autres troubles du neuro-développement
- Ressources médicales
- Partenariats et intégration dans l'environnement garantissant l'accès aux soins : description des partenariats existants et modalités pratiques de coopération, conventions actives le cas échéant
- Analyse de la situation menant à la proposition du projet

## II- STRATEGIE, GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROJET

- Co-construction du projet avec les acteurs du territoire, les associations d'usagers et de familles, les ressources sanitaires et médico-sociales
- Modalités de gouvernance du projet
- Inscription dans les dynamiques territoriales et modalités de partenariat avec :
  - Les structures sanitaires indispensables à l'accompagnement des personnes en situation très complexes (handi-access, soins somatiques, soins psychiatriques...)
  - Les structures médico-sociales environnantes

## III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE RESIDENTIELLE

- Public cible
- Modalités de repérage et d'admission <sup>1</sup>
- Horaires, organisation des locaux
- Modalités d'accompagnement et stratégies d'intervention médico-sociales (méthodes, outils et activités proposées)
- Modalités d'évaluation et d'intervention des partenaires sanitaires associés et cadre de recours
- Modalités de participation et appui aux familles
- Droits des usagers

## IV- FONCTION RESSOURCE DE L'UNITE RESIDENTIELLE

- Modalité de déploiement d'une fonction ressource en appui du territoire (en articulation avec les équipes mobiles intervention autisme – EMIA et les ESMS d'appui)
- Type d'actions proposées

## V- MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS

1. Eléments budgétaires (budget prévisionnel en annexe)
2. Ressources humaines :
  - Répartition prévisionnelle des emplois
  - Composition de l'équipe pluridisciplinaire
  - Capacité à déployer un plan de recrutement adapté au profil des professionnels recherchés
  - Modalité d'organisation du travail favorisant des temps partagés entre l'unité résidentielle et d'autres activités
  - Formation, supervision
  - Qualité de vie au travail
3. Projet architectural
4. Calendrier prévisionnel de déploiement (ajustements à prévoir au regard de la date de notification des crédits par la CNSA)
5. Modalités d'évaluation et de suivi du projet.

---

<sup>1</sup> Les modalités d'orientation et d'admission des personnes au sein de ces unités sont en cours d'élaboration sous l'égide de l'ARS. La commission de coordination des admissions régionale sera notamment composée d'Institutionnels (ARS, MDPH), d'usagers et représentants, de gestionnaires des unités, d'experts, du CRA, des structures sanitaires partenaires de l'unité. Le candidat s'engage à respecter ces modalités, reprises en grande partie du cahier des charges pour la création d'unités résidentielles spécialisées dans l'accueil d'adultes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) associés à des comorbidités relevant d'autres troubles du neuro-développement, en situation très complexe.



**Retrouvez plus d'information sur**  
**[www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr)**

**et sur nos réseaux sociaux**